

## SEANCE DU 19 JUIN 2015

Le dix neuf Juin deux mil quinze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de convocation** : 15 juin 2015.

**Etaient présents** : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Claude PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Joël PIRIOU, Arnaud LE BRAS.

**Etaient absents** : Yves GUILLAUME qui a donné procuration à Yannick BOUGET, Soizig OLLIVIER PAGE qui a donné procuration à Ollivier GUERVILLY, Yann COAT qui a donné procuration à Gérard LE CABEC, Stéphane BASSET, Marie Annick HAMON.

**Secrétaire de séance** : Ollivier GUERVILLY.

### **Election du troisième adjoint**

Afin de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint, Le conseil municipal a désigné deux assesseurs, Messieurs Patrick HERVE et Arnaud LE BRAS.

Sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7 du CGCT)

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit QUATRE adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de TROIS adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Laure ROPERS et demande s'il y a d'autres candidats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
Nombre des suffrages déclarés nuls.....	0
nombre des suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

Ont obtenu Madame Laure ROPERS Onze voix.

Madame Laure ROPERS a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installée.

## **CONSEILLER DELEGUE**

Vu l'élection de Mme Laure Ropers au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, il ne reste plus qu'un conseiller délégué en fonction.

Le maire précise qu'il va revoir les délégations des adjoints et nommer Arnaud LE BRAS comme nouveau conseiller délégué. Il aura, entre autre, à sa charge, la gestion du patrimoine et des bâtiments communaux.

## **N° 01.1906.2015 : INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DELEGUES**

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de fixer les indemnités maire, adjoints, conseillers délégués.

Le maire donne lecture du tableau des indemnités de fonctions brutes allouées au Maire, adjoints, conseillers municipaux au 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour la tranche de population de 500 à 999 habitants applicable à la collectivité.

Le Maire propose de maintenir les indemnités comme fixées en séance du 10 juin 2014, à savoir :

- de fixer l'indemnité du maire à 26.75 % de l'indice 1015
- d'attribuer une indemnité fixée à 7 % de l'indice 1015 aux trois adjoints
- d'attribuer une indemnité fixée à 4 % de l'indice 1015 aux conseillers délégués

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe l'indemnité mensuelle du maire à 26.75 % de l'indice brut 1015
- fixe l'indemnité mensuelle versée à chacun des 3 adjoints à 7 % de l'indice brut 1015
- fixe l'indemnité mensuelle versée à chacun des 2 conseillers délégués à 4 % de l'indice brut 1015
- Dit que l'indemnité versée au conseiller délégué prendra effet à compter de la date de l'arrêté fixant ses délégations
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

## **AFFAIRES DIVERSES**

Le maire donne lecture d'un courrier de la sous-préfecture concernant la désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales 2015-2016.

Il est demandé de faire parvenir une liste de 3 personnes pour siéger à cette commission.

Le maire interroge le Conseil Municipal. Les candidatures suivantes sont proposées :

Mr Gérard Fablet, Mr Yvon Cojean et Mme Odile Hervé.

## **La Pétanque St Clétoise**

Le maire fait part de son mécontentement au sujet du comportement de certains responsables de l'association. Dernièrement, un employé communal a été pris à partie : alors qu'il taillait la haie aux abords du terrain des sports, il lui a été reproché de couper la haie du voisin ce qui est inexact puisqu'elle est sur le domaine communal.

Demande d'agriculteur

Claude Piriou fait part de la demande de Mr Manchec, agriculteur. Celui-ci demande de carrosser un chemin sur 20 à 30 m à droite vers Kernavanez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Le Conseil Municipal